



**ACCOMPAGNEMENT** à la mise en place d'une démarche  
en faveur d'une **GESTION INTÉGRÉE**  
**DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

## RÈGLEMENT

Date de lancement | 8 septembre 2020

Date limite de réponse | 30 novembre 2020



COORDONNATEUR

PARTENAIRES FINANCIERS

## Article 1 | CONTEXTE

L'eau est au cœur du développement et de l'attractivité des territoires et devient aujourd'hui un enjeu majeur en termes d'adaptation au changement climatique et à la perte de biodiversité.

Mais la gestion de l'eau est encore trop souvent réalisée par des acteurs qui sont habitués à réfléchir et à agir de façon sectorielle, par filière d'usages (eau potable, irrigation, assainissement, inondation, etc.). Pourtant, l'intégration des différents enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques sur un territoire hydrographique cohérent, le bassin versant, permettrait une gestion plus durable, plus efficace et souvent moins coûteuse.

Par ailleurs, les communes et leurs groupements sont actuellement soumis à une refonte globale des compétences territoriales liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, notamment avec le transfert de certaines compétences aux EPCI.

Ceux-ci doivent donc s'organiser, développer de nouvelles connaissances, s'approprier les enjeux dans les domaines liés à la biodiversité, les cours d'eau et les zones humides, la sensibilisation et la concertation de la population sur l'eau, les trames verte et bleue, la prévention des inondations, les eaux pluviales, l'assainissement, l'eau potable etc.

Face à ce constat, l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE), en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, propose de mettre en place un accompagnement collectif pour aider les EPCI à mettre en œuvre une démarche en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. C'est l'objet de cet appel à manifestation d'intérêt qui leur est dédié.

Le dispositif consiste à recueillir les candidatures d'intercommunalités qui se portent volontaires pour bénéficier d'un accompagnement et d'un apport de connaissances. Les échanges entre les participants seront favorisés dans le but de mettre en place ensuite une méthode de travail inter-services au sein de l'EPCI pour l'élaboration de projets liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

6 modules seront ainsi organisés sur les différentes thématiques de l'eau et des milieux aquatiques en privilégiant la présentation de retours d'expérience et d'outils existants pour permettre à 10 intercommunalités maximum de :

- mettre en place une démarche interne en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques
- réaliser des actions qui intègrent les différentes composantes de l'eau, en partenariat ou en concertation avec le gestionnaire de milieu aquatique, le cas échéant.

## Article 2 | PORTEUR DE PROJET ÉLIGIBLE

A travers ces deux dispositifs, l'ARBE souhaite viser **les intercommunalités de Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, que sont :

- les communautés d'agglomération,
- les communautés de communes,
- les métropoles.

## Article 3 | DESCRIPTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT

Suite à la désignation des collectivités lauréates, les référents techniques et politiques de chaque collectivité seront invités à participer à **une réunion de lancement de la démarche** début 2021.

**Les 6 modules seront répartis sur l'année 2021 et chacun des modules se déroulera sur une journée.**

Pour clôturer l'accompagnement, **une journée de restitution sera organisée.**

La date sera déterminée en fonction du calendrier des journées d'échanges.

### **ACCOMPAGNEMENT | Mise en place d'une démarche en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques**

#### ▪ Objectifs

**Accompagner les EPCI dans l'acquisition d'une culture de l'eau et des milieux aquatiques pour une mise en œuvre éclairée de leurs compétences, en s'appuyant sur la transversalité au sein de leurs services.**

Le but est de favoriser une approche transversale à l'aide d'expertises extérieures qui s'appuient sur différents outils et retours d'expérience pour répondre aux besoins des collectivités lauréates.

L'ARBE assurera le suivi et l'accompagnement de la collectivité dans la réalisation de ses actions tout au long de la durée du projet. Ce suivi consistera à répondre aux interrogations par mail et téléphone pour aider à la mise en œuvre d'actions : transfert d'outils, de bonnes pratiques, de contacts pour faciliter la mutualisation d'expériences...

Si besoin, l'ARBE pourra participer à l'une des réunions de l'équipe projet afin de faciliter le lancement de la démarche.

A noter : l'ARBE valorisera les actions portées par les collectivités pour favoriser la démultiplication de ce type de démarche en région.

#### ▪ Programme

**La collectivité s'engage à participer à l'ensemble de ces modules :**

- **Module 1** : Les milieux aquatiques, un atout pour l'attractivité des territoires et la biodiversité ?
- **Module 2** : Comment sécuriser l'approvisionnement en eau sur son territoire et préserver la qualité de vie de la population ?
- **Module 3** : Pollutions domestiques, pluviales et toxiques: quels outils pour mieux les connaître et quelles actions pour réduire leurs impacts?
- **Module 4** : Comment aménager aujourd'hui en gérant les eaux pluviales et les eaux de ruissellement grâce à des solutions innovantes ?
- **Module 5** : Pourquoi et comment réaliser des SCOTs et des PLU qui intègrent les enjeux eau, milieux aquatiques et biodiversité ?
- **Module 6** : Comment faire adhérer la population à son projet de territoire en partageant les enjeux de l'eau ?

**Retrouvez une fiche détaillée pour chaque module en annexe.**

## ▪ Calendrier et lieux

Les modules seront organisés entre février et décembre 2021.

Les lieux seront déterminés ultérieurement et dépendront en partie des collectivités lauréates qui souhaitent accueillir certains modules.

## Article 4 | MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

### 4.1 MODALITES DE CANDIDATURES

**Pour être prise en compte, la candidature devra inclure :**

- Un courrier de motivation pour participer à cette démarche, argumenté et détaillé, exposant les enjeux du territoire et les projets en cours ou à venir portés par la structure,
- La fiche de candidature en ligne dûment complétée par le représentant de la structure, via le lien suivant :
- L'organigramme des services,
- Une délibération (ou projet de délibération) d'engagement de la collectivité pour mettre en place une démarche en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.



Les candidatures sont à envoyer avant le **30 novembre 2020** :



**Par voie postale à :**

Agence Régionale Pour la Biodiversité et l'Environnement [ARBE]  
Direction Transition écologique des territoires  
22 rue Sainte-Barbe • CS 80573 • 13205 MARSEILLE cedex 1

**Ou par courriel à :** [a.freihaut@arpe-paca.org](mailto:a.freihaut@arpe-paca.org)

### 4.2 MODALITÉS DE SÉLECTION

#### ▪ Un Comité de sélection

Le **comité de sélection** sera composé de l'ARBE, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Agence de l'eau RMC.

La liste des lauréats du présent appel à candidature sera validée par la Présidente de l'ARBE.

L'accompagnement proposé est dimensionné pour accompagner jusqu'à 10 collectivités.

▪ **Un calendrier**

Phases		Dates - Périodes
1	Publication et lancement de l'AMI	8 septembre 2020
2	Date limite de réception des candidatures	30 novembre 2020
3	Période d'évaluation	1er décembre au 10 décembre 2020
4	Réunion du comité de sélection	11 décembre 2020
5	Notification des décisions aux candidats	15 décembre 2020
6	Réunion de lancement de l'AMI	Fin janvier ou début février 2021
7	Déroulement des modules	Entre février et décembre 2021
8	Réunion de clôture de l'AMI	Début 2022 – à déterminer



**Pour toute information complémentaire**, vous pouvez contacter l'ARBE:

Direction Transition écologique des territoires

Annelise FREIHAUT – [a.freihaut@arpe-arb.org](mailto:a.freihaut@arpe-arb.org) - Tél : 04 42 90 90 83

A noter :

- L'ARBE se réserve le droit d'annuler l'appel à candidature.
- Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.
- Les dossiers de candidatures transmis, ainsi que les délibérations du jury, sont confidentiels

## ANNEXE : 6 fiches modules

# APPEL À CANDIDATURE

Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

## FICHE MODULE N°1

### Les milieux aquatiques, un atout pour l'attractivité des territoires et la biodiversité ?

#### 1. CONTENU DU MODULE

##### Objectifs

- Appréhender ce qu'apporte une rivière « en bonne santé » en matière de sécurité (inondations), de salubrité, d'attractivité du territoire et de biodiversité
- Mieux connaître les acteurs de l'eau et les outils de gestion mis en œuvre (SAGE, contrat de rivière, plan de prévention des inondations, etc.)
- Mieux connaître la compétence GEMAPI

**Cibles:** les personnels principalement visés sont désignés ci-dessous mais il serait profitable à tous les agents d'assister à ce module (liste à adapter en fonction de l'organisation de chaque EPCI)

- Référent de l'équipe projet
- Référent urbanisme
- Référent milieux aquatiques (GEMAPI)
- Référent eaux pluviales
- Référent eau potable
- Référent assainissement collectif
- Référent agriculture
- Référent développement économique
- Référent animation, sensibilisation de la population
- Référent environnement / développement durable

#### 2. PROGRAMME (pressenti) DU MODULE

**Format :** 3h matinée / 2h30 après-midi

##### Déroulement :

##### Matin :

- Le cycle de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et le changement climatique (notions générales)
- Connaître les acteurs et les outils de gestion des milieux aquatiques
- Gérer la rivière pour lui permettre d'avoir un espace de bon fonctionnement et prévenir les inondations : le témoignage du Syndicat du LEZ

##### Après-midi :

- La gestion de la végétation des bords de rivière a une incidence sur la qualité de l'eau et la biodiversité : présentation d'une démarche innovante portée par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc
- Les actions de préservation des milieux et les retombées socio-économiques d'une activité de loisirs : le témoignage de fédérations de pêche
- Zone humide, un espace de détente et de nature qui participe aussi à la lutte contre les inondations (présentation par une structure de gestion)

- Retour d'expériences du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance sur différentes actions de reconquête de la continuité écologique : des bénéfices partagés entre les territoires et la rivière
- La compétence GEMAPI : une obligation et une contrainte mais aussi une opportunité pour les territoires

**Lieu pressenti** : à définir

**Date pressentie** : février-mars 2021

### 3. PILOTAGE ET INTERVENANT-E-S

#### Référents du module :

- Philippe RUSSO, Agence de l'eau
- Marlise TOURNOUX, Région - SERN
- Laetitia DUPAQUIS, DREAL
- Dominique BEAUDOU, Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Véronique DESAGHER, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)
- Corinne ROEHLLY, Annelise FREIHAUT, ARBE

**Animateur** : ARBE

- **Intervenant-e-s** : Agence de l'eau, ARBE, Maison régionale de l'eau, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), Syndicat du LEZ, Fédération de pêche, Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA)



**Nota bene** : La journée permettra d'apporter des éléments d'expertise et de méthodologie ainsi que des retours d'expériences concrets aux participants. Les éléments fournis dans cette fiche sont donnés à titre indicatifs et seront susceptibles d'être modifiés lors de la finalisation de la programmation du module. Un programme et un déroulement précis seront envoyés à chaque participant en amont de la journée d'échanges.

# APPEL À CANDIDATURE - Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

## FICHE MODULE N°2

### Comment sécuriser l'approvisionnement en eau sur son territoire et préserver la qualité de vie de la population ?

#### 1. CONTENU DE LA JOURNEE

##### Objectifs

- Mieux s'approprier les enjeux et les usages de la ressource en eau: eaux de surface, eaux souterraines, zones humides
- Connaître les moyens réglementaires et les actions pour préserver, économiser et partager la ressource: le changement des pratiques agricoles, les économies d'eau et les solutions fondées sur la nature.

**Cibles :** les personnels principalement visés sont désignés ci-dessous mais il serait profitable à tous les agents d'assister à ce module (liste à adapter en fonction de l'organisation de chaque EPCI)

- Référent de l'équipe projet
- Référent urbanisme
- Référent milieux aquatiques (GEMAPI)
- Référent eau potable
- Référent assainissement
- Référent agriculture
- Référent développement économique
- Référent communication, animation, sensibilisation de la population
- Référent environnement / développement durable

#### 2. PROGRAMME (pressenti) DE LA JOURNÉE

**Format :** 2 h 45 mn le matin / 2h 45 mn l'après-midi

##### Déroulement :

##### Matin :

- Les besoins en eau, les usages et l'impact du changement climatique sur un territoire (atelier participatif)
- La ressource en eau en Provence Alpes Côte d'Azur : état des lieux et perspectives (présenté par la Région et l'Agence de l'eau)
- La vulnérabilité de la ressource et la gestion du risque : bientôt une obligation réglementaire, le plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (présenté par l'Agence régionale de santé)
- Retours d'expérience du Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCRAU)
- Une expérimentation innovante dans le Gard: l'agroforesterie dans un domaine viticole situé sur une aire de protection de captage prioritaire

Après-midi :

- Les économies d'eau :
  - L'opération « Economisons l'eau » présentée par le Parc naturel régional du Luberon
  - La réduction des fuites sur le réseau de distribution d'eau potable
  - L'optimisation des techniques d'irrigation et le changement des pratiques en agriculture
- Développer des ressources alternatives : la réutilisation des eaux usées traitées (présentation du procédé et retour d'expérience d'une collectivité)
- Le nécessaire partage de la ressource : retour d'expérience d'une collectivité sur son plan de gestion de la ressource en eau

**Lieu pressenti** : à définir

**Date pressentie** : avril 2021

### 3. PILOTAGE ET INTERVENANT-E-S

**Référents du module** :

- Joëlle HERVO, Agence de l'eau
- Cécile PITTET, Région - SERN
- Dominique BEAUDOU, OFB
- Emilie THIEBAUD, DREAL
- Charlotte ALCAZAR, SYMCRAU
- Corinne ROEHLLY, Annelise FREIHAUT, ARBE

**Animateur** : ARBE

- **Intervenant-e-s** : Région – SERN, Agence de l'eau, collectivités, Agence régionale de santé, PNR Luberon, ARBE, SYMCRAU, association d'éducation à l'environnement



**Nota bene** : La journée permettra d'apporter des éléments d'expertise et de méthodologie ainsi que des retours d'expériences concrets aux participants. Les éléments fournis dans cette fiche sont donnés à titre indicatifs et seront susceptibles d'être modifiés lors de la finalisation de la programmation du module. Un programme et un déroulement précis seront envoyés à chaque participant en amont de la journée d'échanges.

## APPEL À CANDIDATURE

Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

### FICHE MODULE N°3

## Pollutions domestiques, pluviales et toxiques: quels outils pour mieux les connaître et quelles actions pour réduire leurs impacts?

### 1. CONTENU DE LA JOURNEE

#### Objectifs

- Mieux connaître les enjeux liés aux pollutions domestiques, pluviales et toxiques: qualité du cadre de vie et de l'eau et préservation des cours d'eau
- Appréhender les moyens dont disposent les EPCI pour réduire l'impact de ces pollutions
- Découvrir des démarches ou des solutions innovantes

**Cibles :** les personnels principalement visés sont désignés ci-dessous mais il serait profitable à tous les agents d'assister à ce module (liste à adapter en fonction de l'organisation de chaque EPCI)

- Référent de l'équipe projet
- Référent urbanisme
- Référent milieux aquatiques (GEMAPI)
- Référent eaux pluviales
- Référent assainissement collectif
- Référent assainissement non collectif
- Référent agriculture
- Référent déchets, salubrité
- Référent environnement / développement durable

### 2. PROGRAMME (pressenti) DE LA JOURNÉE

**Format :** 3h matinée / 3h après-midi

#### Déroulement :

##### Matin :

- Une démarche innovante pour mieux cibler les actions à entreprendre au niveau des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement: L'étude des flux polluants admissibles par le cours d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Arc (témoignage du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc)
- Atelier participatif sur le thème des eaux pluviales
- Les schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales : des outils qui évoluent (présentation générale par l'Agence de l'eau, témoignages et retours d'expériences)

##### Après-midi :

- Atelier participatif sur la problématique des déchets plastiques
- Les macro-déchets plastiques dans les rivières et la mer :  
Présentation des enjeux, rappel du cadre et des actualités réglementaires  
Retour d'expérience présenté par le Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune, la Métropole Aix-Marseille-Provence et son délégué

- La pollution toxique et le contrôle des rejets industriels
- La gestion des effluents non domestiques rejetés dans les réseaux d'assainissement
- Les polluants émergents

**Lieu pressenti** : à définir

**Date pressentie** : juin 2021

### 3. PILOTAGE ET INTERVENANT-E-S

**Référents du module :**

- François ROBERI, Agence de l'eau
- Anaïs MAREL, DREAL
- Claire POULIN, Nicolas WEPIERRE, Annelise FREIHAUT, ARBE

**Animateur** : ARBE

**Intervenant-e-s :**

Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, Agence de l'eau, bureaux d'étude, ARBE, Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Huveaune, Métropole Aix-Marseille-Provence, EPCI, DREAL



**Nota bene** : La journée permettra d'apporter des éléments d'expertise et de méthodologie ainsi que des retours d'expériences concrets aux participants. Les éléments fournis dans cette fiche sont donnés à titre indicatifs et seront susceptibles d'être modifiés lors de la finalisation de la programmation du module. Un programme et un déroulement précis seront envoyés à chaque participant en amont de la journée d'échanges.

## Comment aménager aujourd'hui en gérant les eaux pluviales et les eaux de ruissellement de façon innovante ?

### 1. CONTENU DE LA JOURNEE

#### Objectifs

- Mieux connaître les procédés de gestion alternative des eaux pluviales et des eaux de ruissellement
- Appréhender leur mise en œuvre au travers de retours d'expérience: désimperméabilisation d'une voirie, aménagement d'une zone d'activités et d'un éco-quartier.

**Cibles :** les personnels principalement visés sont désignés ci-dessous mais il serait profitable à tous les agents d'assister à ce module (liste à adapter en fonction de l'organisation de chaque EPCI)

- Référent de l'équipe projet
- Référent urbanisme
- Référent eaux pluviales
- Référent eau potable
- Référent assainissement
- Référent Milieux
- Référent sensibilisation
- Référent développement économique
- Référent environnement / développement durable

### 2. PROGRAMME (pressenti) DE LA JOURNÉE

**Format :** 3h matinée / 3h après-midi dont une visite de terrain

#### Déroulement :

##### Matin :

- La problématique des eaux pluviales et des eaux de ruissellement dans un projet d'aménagement
- Tour de table sur les problématiques rencontrées dans chaque collectivité lauréate
- Les différents procédés alternatifs pour gérer les eaux pluviales et les eaux de ruissellement
- Présentation d'un projet innovant : la zone d'activités d'Aubagne – Camp de Sarliers
- Point sur l'évaluation des réalisations en Provence Alpes Côte d'Azur

##### Après-midi :

- Retour d'expérience de la ville de Miramas : présentation et visites de terrain (désimperméabilisation d'un boulevard, parkings perméables, noues et toitures végétalisées dans un éco-quartier)

**Lieu pressenti :** Miramas

**Date pressentie :** septembre 2021

### 3. PILOTAGE ET INTERVENANT-E-S

#### Référents du module :

- François ROBERI, Agence de l'eau
- Sandrine HENCKEL, Région (SERN)
- Brigitte VAUTRIN, DREAL
- Estelle FLEURY, Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Huveaune
- Aurélie RUFFINATTI, Annelise FREIHAUT, ARBE

**Animateur :** ARBE

**Intervenant-e-s :** Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Huveaune, Métropole Aix Marseille Provence, Agence d'urbanisme, DREAL, bureau d'étude spécialisé, ARBE, Ville de Miramas



**Nota bene :** La journée permettra d'apporter des éléments d'expertise et de méthodologie ainsi que des retours d'expériences concrets aux participants. Les éléments fournis dans cette fiche sont donnés à titre indicatifs et seront susceptibles d'être modifiés lors de la finalisation de la programmation du module. Un programme et un déroulement précis seront envoyés à chaque participant en amont de la journée d'échanges.

## Pourquoi et comment réaliser des SCOTs et des PLU qui intègrent les enjeux eau, milieux aquatiques et biodiversité ?

### 1. CONTENU DE LA JOURNEE

#### Objectifs

- Mieux prendre en compte les multiples enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme, pour un projet d'aménagement du territoire durable et en accord avec la réglementation
- Identifier et mettre en œuvre les outils règlementaires de préservation

**Cibles:** les personnels principalement visés sont désignés ci-dessous mais il serait profitable à tous les agents d'assister à ce module (liste à adapter en fonction de l'organisation de chaque EPCI)

- Référent de l'équipe projet
- Référent urbanisme
- Référent milieux aquatiques (GEMAPI)
- Référent eaux pluviales
- Référent eau potable
- Référents assainissement collectif et non collectif
- Référent agriculture
- Référent environnement / développement durable
- Référent développement économique

### 2. PROGRAMME (pressenti) DE LA JOURNÉE

**Format :** 2h30 matinée / 2h30 après-midi

#### Déroulement :

##### Matin :

- La place de l'eau et des milieux aquatiques dans le projet d'aménagement du territoire porté par la collectivité
- Les liens entre la planification de l'urbanisme et celle de l'eau : compatibilité ou conformité ?
- Des retours d'expérience:
  - La politique d'acquisition foncière mise en place par le Syndicat des Sorgues
  - Les zones de sauvegarde pour protéger la ressource en eau : une étude du PNR de la Ste Beaufort
  - Le SCOT du Pays d'Apt Luberon et la gestion de l'eau

##### Après-midi :

- Différents exemples d'outils d'urbanisme utilisés dans des PLU et des SCOTs
- Atelier « cas pratique » en petits groupes pour mettre les connaissances acquises au service d'un projet fictif

**Lieu pressenti** : à définir

**Date pressentie** : octobre 2021

### 3. PILOTAGE ET INTERVENANT-E-S

**Référents du module :**

- Frank ZOULALIAN, Agence de l'eau
- Sandrine HENCKEL, Région - SERN
- Dominique BEAUDOU, Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Marlène CREQUER, Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)
- Nathalie ROLLAND, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 84 (CAUE 84)
- Laurent RHODET, Syndicat des Sorgues
- Agnès HENNEQUIN, Corinne ROEHLLY, Annelise FREIHAUT, ARBE

**Animateur** : ARBE

**Intervenant-e-s** : Région, Agence de l'eau, ARBE, CAUE 84, AURAV, Syndicat des Sorgues, Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (AUDAT)



**Nota bene** : La journée permettra d'apporter des éléments d'expertise et de méthodologie ainsi que des retours d'expériences concrets aux participants. Les éléments fournis dans cette fiche sont donnés à titre indicatifs et seront susceptibles d'être modifiés lors de la finalisation de la programmation du module. Un programme et un déroulement précis seront envoyés à chaque participant en amont de la journée d'échanges.

## APPEL À CANDIDATURE

Mise en œuvre d'une démarche en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

### FICHE MODULE N°6

## Comment faire adhérer à son projet de territoire en partageant les enjeux de l'eau ?

### 1. CONTENU DU MODULE

#### Objectifs

- Mieux comprendre pourquoi il est important pour la collectivité que la population se familiarise avec les enjeux de l'eau sur son territoire
- Identifier les moyens et les méthodes à mettre en place pour consulter et impliquer le public dans des projets sur l'eau
- Rencontrer les acteurs de l'éducation à l'environnement et à l'eau et découvrir concrètement leurs outils destinés au grand public, aux scolaires et aux acteurs économiques

**Cibles :** les personnels principalement visés sont désignés ci-dessous mais il serait profitable à tous les agents d'assister à ce module (liste à adapter en fonction de l'organisation de chaque EPCI)

- Référent de l'équipe projet
- Référent urbanisme-aménagement
- Référent animation, sensibilisation de la population
- Référent éducation
- Référent environnement-cadre de vie- développement durable
- Référent milieux aquatiques- risques (GEMAPI)
- Référent eau potable
- Référent assainissement collectif - non collectif
- Référent déchets, salubrité
- Référent développement économique

### 2. PROGRAMME (pressenti) DU MODULE

**Format :** 3h matinée / 2h 30 après-midi

#### Déroulement :

##### Matin :

- L'intérêt de partager une culture commune de l'eau sur son territoire : Présenté par l'Agence de l'eau au travers d'exemples
- Construire une stratégie d'éducation /communication vis-à-vis de la population, des scolaires et des acteurs économiques de son territoire :
  - Retours d'expériences présentés par la Maison régionale de l'eau et d'autres acteurs de l'éducation à l'environnement
  - Témoignage du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc
- Atelier participatif autour d'un cas pratique

Après-midi :

- Mieux connaître les acteurs de l'éducation à l'environnement :  
Présentation générale (rôle, types d'offres et de partenariats) par Graine Provence Alpes Côte d'Azur  
Retours d'expérience de collectivités  
Echanges en petits groupes avec les associations d'éducation à l'environnement à l'occasion de la présentation de leurs outils spécifiques à l'eau

**Lieu pressenti** : à définir

**Date pressentie** : décembre 2021

### 3. PILOTAGE ET INTERVENANT-E-S

**Référents du module** :

- Yannick GALVIN, Agence de l'eau
- Laurence COIFFET, Robert GENTILI, Région
- Marie LAUDAT, Graine Provence Alpes Côte d'Azur
- Karine VICIANA, Maison régionale de l'eau
- Laurent RHODET, Syndicat des Sorgues
- Anaëlle HUMBERT, Annelise FREIHAUT, ARBE

**Animateur** : ARBE

**Intervenant-e-s** : Agence de l'eau, Graine Provence Alpes Côte d'Azur, Maison régionale de l'eau, Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, acteurs associatifs de l'éducation à l'environnement, collectivités



**Nota bene** : La journée permettra d'apporter des éléments d'expertise et de méthodologie ainsi que des retours d'expériences concrets aux participants. Les éléments fournis dans cette fiche sont donnés à titre indicatifs et seront susceptibles d'être modifiés lors de la finalisation de la programmation du module. Un programme et un déroulement précis seront envoyés à chaque participant en amont de la journée d'échanges.